

PLR.Les Libéraux-Radicaux, case postale, 3001 Berne

Commissions de la politique de sécurité  
CPS

Berne, 1er octobre 2024 / DR  
VL/ LFMG

Expédition électronique : [armscontrol@seco.adrnin.ch](mailto:armscontrol@seco.adrnin.ch)

## Modification de la loi sur le matériel de guerre (LMFG)

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

### Commentaire général

En tant que parti attaché aux valeurs de liberté, de responsabilité individuelle et de sécurité, le PLR Suisse soutient la variante de la majorité proposée par la Commission de la politique de sécurité du Conseil national concernant la modification de la loi sur le matériel de guerre. Cette variante, qui introduit une limitation de la durée des déclarations de non-réexportation à cinq ans pour les pays partenaires inscrits à l'annexe 2 de l'Ordonnance sur le matériel de guerre, représente un compromis équilibré entre les exigences de la neutralité suisse et les impératifs de sécurité internationale.

### Un cadre législatif plus adapté aux réalités actuelles

Nous reconnaissons que les règles actuelles, bien qu'ayant été adoptées dans un contexte de prudence, ne répondent plus de manière adéquate aux réalités géopolitiques contemporaines. L'agression de la Russie contre l'Ukraine a profondément bouleversé l'architecture de sécurité européenne. Ce conflit illustre la nécessité pour la Suisse, tout en restant neutre, de contribuer à la défense des valeurs fondamentales du droit international, notamment le droit à la légitime défense.

La variante de la majorité propose une limitation raisonnable à cinq ans de la validité des déclarations de non-réexportation, tout en imposant des conditions strictes pour la réexportation. Ces conditions garantissent que le matériel de guerre suisse ne sera pas utilisé de manière abusive, notamment contre la population civile ou par des États violant systématiquement les droits de l'homme. De plus, la variante permet une réexportation dans des cas exceptionnels, comme le droit à la légitime défense d'un pays agressé, ce qui est conforme aux principes fondamentaux du droit international.

### Respect de la neutralité suisse

Le PLR tient à rappeler que la neutralité suisse est un pilier de notre politique étrangère. Toutefois, cette neutralité ne doit pas être synonyme d'inaction face aux agressions manifestes contre la paix internationale. En autorisant, sous conditions, la réexportation de matériel de

guerre après un délai de cinq ans, nous permettons à nos partenaires européens de contribuer à la sécurité collective sans que la Suisse ne viole ses engagements de neutralité. Cette proposition garantit également que la Suisse ne soit pas directement impliquée dans des décisions de réexportation, évitant ainsi tout risque d'engagement militaire de notre part.

## Renforcement de l'industrie de l'armement suisse

L'industrie suisse de l'armement joue un rôle clé dans la base technologique et industrielle de sécurité du pays. Le refus de réexportation a provoqué une méfiance croissante parmi nos partenaires européens, qui souhaitent pouvoir utiliser les équipements suisses dans des situations imprévues. La variante de la majorité permet de restaurer la confiance de ces partenaires en offrant un cadre prévisible et sécurisé pour la réexportation du matériel suisse. Cela préservera la compétitivité de notre industrie, en maintenant des emplois et en garantissant que la Suisse conserve sa capacité à produire des équipements de haute technologie indispensables à sa défense.

La variante de la majorité de la Commission est un compromis pragmatique qui respecte les principes de neutralité tout en renforçant les liens de la Suisse avec ses partenaires internationaux. Elle garantit également que la Suisse continuera à jouer un rôle dans la défense des valeurs démocratiques et du droit international, sans sacrifier ses propres intérêts économiques et sécuritaires. Le PLR appelle donc à soutenir ce projet, qui est non seulement dans l'intérêt de notre pays, mais aussi dans celui de la stabilité et de la sécurité internationales.

PLR.Les Libéraux-Radicaux

Le Président



Thierry Burkart  
Conseiller aux Etats

Le Secrétaire général



Jonas Projer